

## Lettre ouverte de l'AFORMEJE<sup>1</sup> aux acteurs et décideurs de la réarchitecture des diplômes du travail social : enjeux, perspectives et propositions pour le diplôme EJE

Le rapport GIAMPINO du 9 mai 2016 propose des pistes intéressantes pour promouvoir la qualité d'accueil du jeune enfant et de sa famille.

L'AFORMEJE rappelle et soutient que la qualification des professionnels participe de cette qualité.

Nous observons que le rapport de la DGCS à Ségolène Neuville du 15 septembre 2016, issu des travaux de la CPC, invalide la démarche et les propositions du rapport GIAMPINO, porté par Madame Laurence ROSSIGNOL Ministre des Familles, de l'enfance et des Droits des Femmes.

Nous soutenons que les EJE ont d'abord vocation à être auprès des enfants pour accompagner leur développement et renforcer la participation des parents à la vie des établissements

Or, dans la logique du rapport de la DGCS apparaît au contraire la définition d'un nouveau métier de « manager » d'EAJE : Le projet proposé, en faisant monter le DE EJE au niveau II et en l'adossant à une licence professionnelle de responsable des services d'accueil petite enfance, l'éloigne de la fonction éducative au quotidien auprès des enfants. Nous dénonçons, si les EJE ne sont plus auprès des enfants, une baisse de qualité de l'accueil et une déqualification des compétences attendues dans l'accueil du Jeune enfant et de sa famille.

Nous revendiquons des EJE à niveau II, maintenus auprès des enfants dans l'action éducative directe. Le métier EJE doit s'entendre au sens "d'une compétence auprès des jeunes enfants et de leur famille" et le contenu de la formation EJE ne correspond en rien à une fonction de management qui doit devenir un complément de formation pour tous les responsables d'EAJE. Nous réclamons qu'un arrêté de qualification fasse clairement mention de sa présence dans l'effectif de l'équipe professionnelle directement auprès des enfants au quota d'un EJE de 10 à 25 enfants, et 2 EJE au-delà, en faisant clairement la distinction avec les fonctions de coordination ou de responsabilité, ne comptant pas dans l'équipe encadrante.

Pour l'AFORMEJE, dans la lignée des préconisations du rapport Giampino, il est indispensable de maintenir et promouvoir à niveau II, la formation et la qualification d'un professionnel éducatif, spécialiste de la petite enfance.

Les centres de formation réunis au sein de l'AFORMEJE sont en capacité de formuler des propositions pour une architecture évolutive et cohérente dans le cadre de la refonte des diplômes en travail social. Nous réclamons encore une fois d'être entendus et écoutés :

Parmi nos premières propositions :

- Réaffirmer notre attachement au champ socio-éducatif et en corollaire, adosser le DEEJE à une licence en sciences de l'éducation.
- Réaffirmer l'importance de stages en immersion qui permettent aux apprenants d'éprouver une relation éducative avec le public, tout en revisitant la durée de ces stages, le déroulement pédagogique et l'implication des institutions et des référents de stage.

Les responsables des centres de formation et cadres pédagogiques adhérents de l'AFORMEJE ont toute légitimité et compétence pour proposer, dans le cadre de la réforme des diplômes de travail social leur expertise et demandent à être associés au travail de réarchitecture du diplôme d'éducateur de jeunes enfants.

Pour l'AFORMEJE,

Véronique TIBERGE, la présidente  
[aformeje@gmail.com](mailto:aformeje@gmail.com) - 01 55 48 93 57

<sup>1</sup> Association pour la FORMation au Métier d'Éducateur de Jeunes Enfants, 55 rue de Rosny 94120 FONTENAY SOUS BOIS